Règlement de la Coupe de la Manche U15

1 - Commission d'organisation : La Commission des jeunes est chargée de l'organisation des épreuves.

2 - Réglementation : Cette épreuve se dispute sous les Règlements de la Fédération et de la LFN et suivant les dispositions particulières précisées ci-après.

3 - Engagements : Toutes les équipes engagées dans les championnats d'automne de cette catégorie organisés par le district de la manche seront engagées dans la Coupe de la manche. **Pour les clubs ayant une équipe u14 ou u15 évoluant dans un championnat de ligue en phase printemps, l'équipe engagée en coupe de la manche u15, si elle venait à accéder à un championnat de ligue à l'issue de la phase automne ne pourrait plus participer à la coupe de la Manche. Les points acquis par ses adversaires lors des tours ayant eu lieu lors de la phase automne resteront acquis.**

4 - Déroulement de la compétition : La compétition se déroulera selon la formule échiquier. 4 tours sont inscrits au calendrier général des jeunes. La commission se réserve le droit d'annuler un tour si des conditions climatiques venaient à modifier le calendrier général des jeunes. Lors de ces 4 tours, il n'y aura pas de tirs aux buts en cas de matchs nuls, les équipes marqueront 4 points en cas de victoire, 2 en cas de nul, 1 pour une défaite et 0 en cas de forfait. Pour tout match perdu par forfait, le résultat sera homologué sur un score de 3-0 en faveur du club gagnant. Le classement établi à l'issue de chaque tour déterminera les rencontres de la prochaine journée. La commission des jeunes se réserve le droit de modifier ce tirage afin d'éviter de trop longs déplacements.

Pour déterminer les 16 premiers en cas d'égalité entre 2 équipes, les équipes seront départagées d'abord au goal average général (différence entre les buts marqués et buts encaissés), puis à la meilleure attaque. En cas d'égalité entre plus de deux équipes, les équipes seront départagées d'abord au goal average général, puis à la meilleure attaque. A l'issue du 4ème tour, les 16 premiers seront qualifiés pour les 1/8ème de finales. Les matchs se dérouleront selon le tableau suivant :

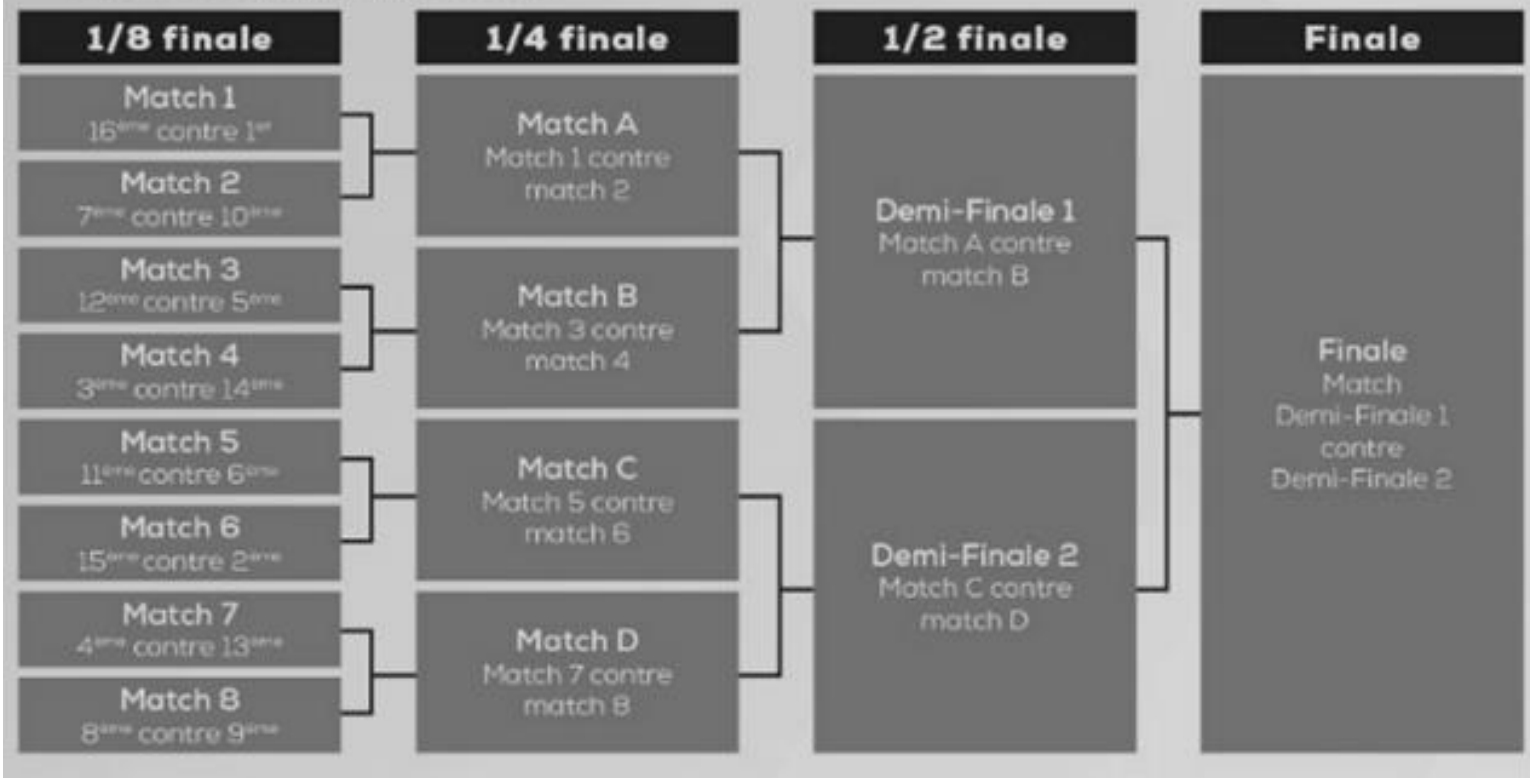

A partir des 1/8ème de finale, a l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par une ou plusieurs séries de coups de pied au but.

5 - Qualification : Est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe évoluant dans un championnat de District ouvert aux joueurs U14 et U15 : Pour ce qui concerne les joueurs U14 et U15 : les équipes évoluant dans un championnat régional U14 ou U15. Le règlement qui s'applique est celui qui régit les compétitions des jeunes du district de la manche.

Joueurs changeant d'équipe : art. 2.4.5. - § 2 est complété comme suit : Équipes premières, réserves ou inférieures disputant les championnats de Ligue ou de District : Tout joueur étant entré en jeu au cours de la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première ou supérieure ne pourra participer à un match officiel de l'équipe réserve ou inférieure le jour où l'équipe première ou supérieure ne joue pas.

A) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de Ligue : Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant, depuis le début de la saison, disputé en totalité ou en partie plus de 5 matches de championnat en équipes supérieures (ceci dans la mesure où les championnats de Ligue se déroulent sur une saison complète). Ce nombre est ramené à 3 matches si les championnats de Ligue se déroulent en deux phases.

B) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de District. Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant disputé en totalité ou en partie plus de 3 matches de championnat en équipes supérieures lors d'une des deux phases (ceci dans la mesure où les championnats de District se déroulent en deux phases distinctes).

6 - Cas non prévus : Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission d'organisation.

Règlement de la Coupe de la Manche U18

1 - Commission d'organisation : La Commission des jeunes est chargée de l'organisation des épreuves.

2 - Réglementation : Cette épreuve se dispute sous les Règlements de la Fédération et de la LFN et suivant les dispositions particulières précisées ci-après.

3 - Engagements : Toutes les équipes engagées dans les championnats d'automne de cette catégorie organisés par le district de la manche seront engagées dans la Coupe de la manche. Pour les clubs ayant une équipe u17, u18 ou u19 évoluant dans un championnat de ligue en phase printemps, l'équipe engagée en coupe de la manche u18, si elle venait à accéder à un championnat de ligue à l'issue de la phase automne ne pourrait plus participer à la coupe de la Manche. Les points acquis par ses adversaires lors des tours ayant eu lieu lors de la phase automne resteront acquis. Les clubs qui ne souhaiteraient pas participer à cette compétition ou qui souhaiteraient qu'une seule de leurs équipes participent devront le faire savoir à la commission des jeunes 1 mois avant le 1er tour inscrit au calendrier général des jeunes.

4 - Déroulement de la compétition : La compétition se déroulera selon la formule échiquier. 4 tours sont inscrits au calendrier général des jeunes. La commission se réserve le droit d'annuler un tour si des conditions climatiques venaient à modifier le calendrier général des jeunes. Lors de ces 4 tours, il n'y aura pas de tirs aux buts en cas de matchs nuls, les équipes marqueront 4 points en cas de victoire, 2 en cas de nul, 1 pour une défaite et 0 en cas de forfait. Pour tout match perdu par forfait, le résultat sera homologué sur un score de 3-0 en faveur du club gagnant. Le classement établi à l'issue de chaque tour déterminera les rencontres de la prochaine journée. La commission des jeunes se réserve le droit de modifier ce tirage afin d'éviter de trop longs déplacements. Pour déterminer les 16 premiers en cas d'égalité entre 2 équipes, les équipes seront départagées d'abord au goal average général (différence entre les buts marqués et buts encaissés), puis à la meilleure attaque. En cas d'égalité entre plus de deux équipes, les équipes seront départagées d'abord au goal average général, puis à la meilleure attaque. A l'issue du 4ème tour, les 16 premiers seront qualifiés pour les 1/8ème de finales. Les matchs se dérouleront selon le tableau suivant :

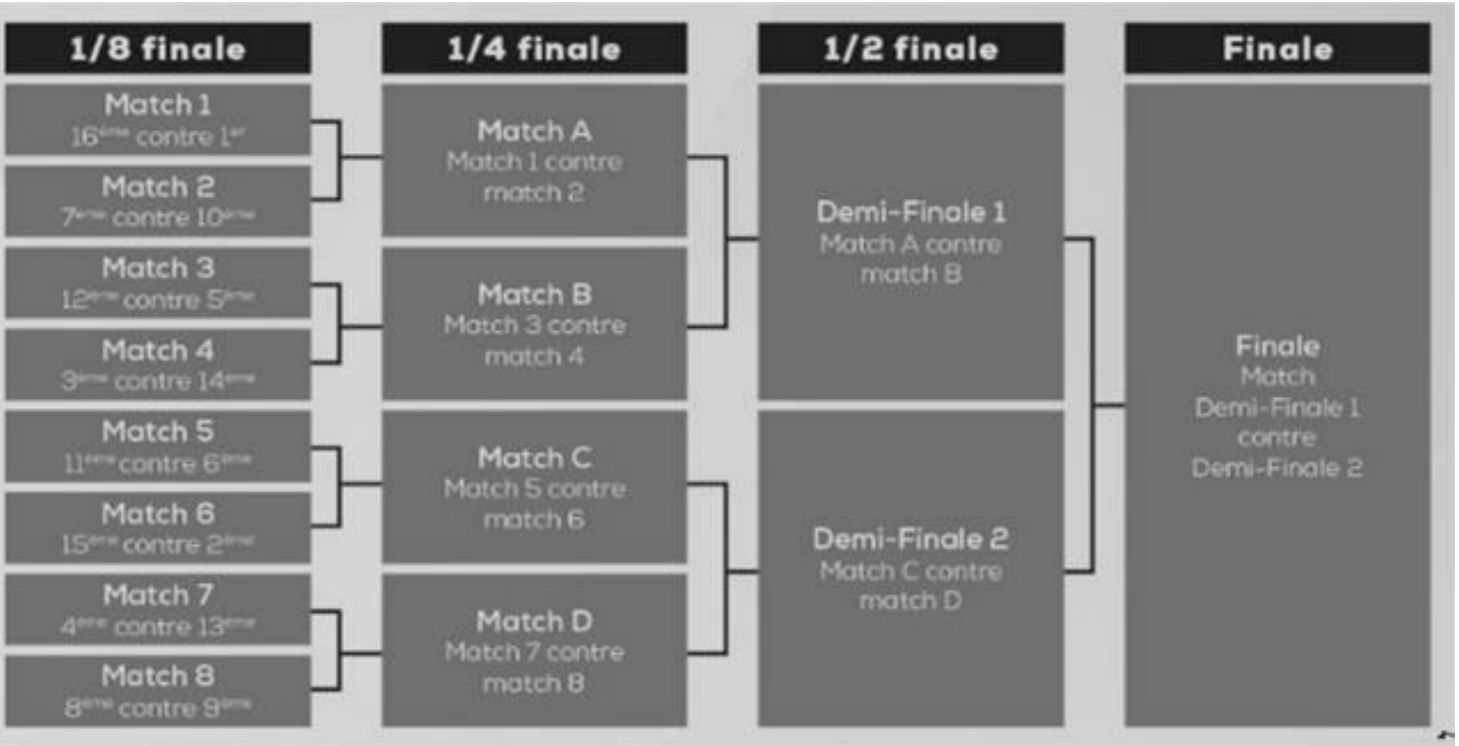

A partir des 1/8ème de finale, a l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par une ou plusieurs séries de coups de pied au but.

5 - Qualification : Est considérée comme une équipe supérieure d'une équipe évoluant dans un championnat de District ouvert aux joueurs U18, U17 et U16 :

• Pour ce qui concerne les joueurs U18 : les équipes évoluant dans un championnat national ou régional U18 ou U19

• Pour ce qui concerne les joueurs U17 et U16 : les équipes évoluant dans un championnat national ou régional U17 ou U18

Le règlement qui s'applique est celui qui régit les compétitions des jeunes du district de la manche. Joueurs changeant d'équipe : art. 2.4.5. - § 2 est complété comme suit : Équipes premières, réserves ou inférieures disputant les championnats de Ligue ou de District : Tout joueur étant entré en jeu au cours de la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première ou supérieure ne pourra participer à un match officiel de l'équipe réserve ou inférieure le jour où l'équipe première ou supérieure ne joue pas.

A) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de Ligue : Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant, depuis le début de la saison, disputé en totalité ou en partie plus de 5 matches de championnat en équipes supérieures (ceci dans la mesure où les championnats de Ligue se déroulent sur une saison complète). Ce nombre est ramené à 3 matches si les championnats de Ligue se déroulent en deux phases. Les participations aux championnats U17 et U 19 nationaux ou de ligue sont comptabilisées.

B) pour les clubs dont la ou les équipes supérieures évoluent en championnat de District : Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 3 joueurs ayant disputé en totalité ou en partie plus de 3 matches de championnat en équipes supérieures lors d'une des deux phases (ceci dans la mesure où les championnats de District se déroulent en deux phases distinctes).

6 - Report : Cas des clubs ayant une équipe u17 ou u18 ou u19 engagée en championnat de ligue. Concernant les clubs ayant une équipe u 17 ou u 18 ou u 19 de ligue et une équipe u18 de district, si une compétition de ligue a lieu à la même date que le challenge u 18, le match de challenge ne pourra être reporté et l'équipe sera considérée perdante par forfait si elle ne peut participer à la compétition.

7 - Cas non prévus : Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission d'organisation.